

Pau, le 05 juin 2018

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mmes et MM. les enseignants  
Mmes et MM. les directeurs d'école publique  
Mmes et MM. les directeurs d'établissement spécialisé  
Mmes et MM. les principaux de collège (siège de SEGPA,  
d'ULIS, de classe relais,  
de coordonnateur des élèves du voyage, référents scolaires)  
Monsieur le Directeur MDPH (*pour communication immédiate  
à l'ensemble des enseignants du 1<sup>er</sup> degré*)  
Mmes et MM. les Inspecteurs de l'Education Nationale (*pour  
information et communication aux CPC, CPEPS, CPD,  
référents scolaires, secrétaire CDOEA, animateurs TICE et  
aux coordonnateurs AVSI de leur circonscription*)



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Pyrénées-Atlantiques



Pôle 1<sup>er</sup> degré  
Gestion Collective

Responsable du pôle  
Laurent CAPDEBOSCQ

Dossier suivi par  
Anne-Marie COLIN  
Marion GUERIN

Téléphone  
05 59 82 22 15  
05 59 82 22 56  
Fax  
05 59 27 25 80  
Mél  
ce.ia64-col1d  
@ac-bordeaux.fr

2 place d'Espagne  
64 038 Pau Cedex

**Objet : Mouvement 2018 des enseignants du 1<sup>er</sup> degré – Phase d'ajustement**

J'ai l'honneur de vous communiquer les dispositions relatives à la phase d'ajustement du mouvement pour la rentrée scolaire 2018.

Sont concernés :

- les enseignants qui avaient l'obligation de faire mouvement et dont les vœux d'affectation n'ont pas pu être satisfaits à l'issue du mouvement principal (CAPD du 3 mai 2018)
- les enseignants intégrés dans le département suite à la phase complémentaire ministérielle.

A l'issue de cette phase d'ajustement, les affectations sont prononcées à titre provisoire.

Les demandes de mutation devront être formulées sur le Système d'Information et d'Aide pour les Mutations (SIAM):

**du mardi 12 juin 2018 dans la journée  
au jeudi 14 juin 2018 à 12 h 00 (MIDI)**

La liste des postes à pourvoir sera consultable sur le site de la DSDEN des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que toutes informations utiles complémentaires sur la composition et les particularités des postes.

Les postes constitués de trois décharges à 0.33 nécessitent un service à temps plein. Pour raisons de service l'affectation pourra être revue.

Je vous rappelle les conditions de candidature sur les postes spécifiques vacants à l'issue du mouvement principal :

Les nominations sont prononcées à titre définitif, quelle que soit la phase du mouvement, sous réserve d'avis favorable du processus de sélection et titre requis.

Les postes libérés à l'issue de cette phase seront proposés aux affectations d'office.

- postes soumis à commission d'entretien : les fiches de poste sont en ligne sur le site de la DSDEN que je vous invite à consulter régulièrement.

- postes du dispositif « plus de maîtres que de classe » : ces postes sont soumis à présentation d'un CV ainsi que d'une lettre de motivation spécifique à chaque poste vacant demandé.

Postes PMQC vacants :

1 MSUP E.P.PU Charles Moureu MOURENX (Orthez)

1 MSUP E.P.PU Marancy PAU (Pau Centre)

1 MSUP E.P.PU Nandina Park PAU (Pau Centre)

1 MSUP E.P.PU Des 4 coins du monde PAU (Pau Centre)

½ MSUP E.E.PU Bourg MENDIONDE (Anglet)

½ MSUP E.E.PU BEDOUS (Oloron)

½ MSUP E.E.PU ARZACQ ARRAZIGUET (Pau Ouest)

½ MSUP E.E.PU ARBERATS SILLEGUE (Ustaritz)

La lettre et le CV seront adressés à l'IEN de la circonscription d'implantation du poste sollicité dès l'ouverture du serveur.

L'IEN adressera au pôle 1<sup>er</sup> degré – gestion collective un état des demandes accompagné de son avis sur chaque candidature dès la fermeture du serveur.

Les candidats à ces postes doivent obligatoirement saisir le vœu correspondant dans SIAM.

Les enseignants déjà titulaires de leur poste se feront connaître par mél auprès du pôle 1<sup>er</sup> degré

- gestion collective: [ce.ia64-col1d@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia64-col1d@ac-bordeaux.fr) afin d'être intégrés au processus du mouvement.

La CAPD se réunira le mardi 26 juin 2018. Les résultats du mouvement vous seront communiqués par I-Prof à l'issue de la CAPD.

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale



Pierre BARRIERE